

29/07/2024



Nature de l'acte :  
Libertés publiques et  
pouvoirs de police

**OBJET** :

**Réglementation  
temporaire de la  
circulation :  
Course Cycliste  
Tour du Limousin 2024**

**Certifiée exécutoire**

Publication – Notification :  
29/07/2024

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),  
Alain LAPACHERIE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-2 ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R.411-30, R411-31 modifiés.

Vu le décret n°2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 2017 relatif aux manifestations sportives sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique ne comportant pas de véhicules terrestres à moteur ;

Vu l'instruction ministérielle du 13 mars 2018 portant simplification réglementaire de l'organisation des épreuves sportives ;

**ARRÊTE**

- **Article 1<sup>er</sup>** – Dans le cadre du passage de la course cycliste Tour du Limousin 2024, la circulation est interdite dans les deux sens de la course, dans la traversée de l'agglomération de Saint Pantaléon-de-Larche quartier de Bernou Rue de Cramier, Avenue Alexis Jaubert sur les RD 152 et 19, le 15 août 2024 de 10h15 à 13h00.
- **Article 2** – Le stationnement gênant de tout véhicule sur la chaussée sera interdit sur le parcours de la course.
- **Article 3** – La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire. Elle sera fournie par l'organisateur.
- **Article 4** – Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules des services de secours et des services publics.
- **Article 5** – La divagation des animaux est formellement interdite sur la commune.
- **Article 6** – Copie du présent arrêté sera transmise à :
  - o Monsieur l'Adjudant-Chef, commandant la Brigade de Gendarmerie de Larche ;
  - o Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche ;
  - o Les organisateurs de la course cycliste.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 29 juillet 2024,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE